



- UA : Tissu urbain ancien
- UAa : Tissu urbain ancien avec règles particulières
- UAB : Tissu urbain ancien avec règles particulières
- UB : Habitat individuel récent
- UBg : Habitat individuel récent avec règles particulières
- UC : Habitat de grande hauteur
- UE : Equipements publics
- UH : Hôpital
- UJ : Annexe et garage liés aux habitations
- UL : Equipement et aires de loisirs
- UM : Emprise militaire
- UT : Péage, aire de repos et autoroute
- UX : Activité économique, commerciale et artisanale
- UXc : Activité économique avec règles particulières
- UXsv : Station verte
- UY : Industrie
- UYL : Logistique
- UYK : Zone industrielle avec règles particulières
- 1AU : Développement urbain à court terme
- 1AUg : Développement imminent - règles particulières
- 1AUc : Développement imminent des activités économiques
- 1AUcX : Développement imminent des activités économiques - règles particulières
- 1AUYK : Développement imminent de l'industrie avec règles particulières
- 2AU : Réserve foncière à long terme
- A : Zone agricole constructible
- Aa : Zone arboricole
- Aac : Zone AOC
- AB : Zone agricole constructible avec conditions limitées de hauteur
- Adc : Zone agricole - data center
- Ai : Zone agricole inconstructible
- AM : Zone de maraîchage
- AS : Zone agricole sensible (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
- N : Zone naturelle
- NC : Carrère / gravière
- Nch : Habitat de loisirs
- Ncp1 et 2 : Camping
- NE : Etang
- NEQ : Equipements publics
- NF : Zone sylvicole, forêt et boisement
- NG : Golf
- NJ : Jardin
- NL : Aire de loisirs
- NLR : Secteur de loisirs - restaurants
- NM : Zone militaire
- NP : Fort et emprise militaire
- NPL : Zone portuaire de loisirs
- NPL1 et 2 : Parc résidentiel de loisirs de Bois Brûlé
- NPT : Zone portuaire
- NPV : Zone solaire / photovoltaïque
- NR : Refuge animalier
- NS : Zone naturelle à haute sensibilité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
- NV : Verger
- NZH : Zone humide

- Éléments remarquables à protéger :
- Mares / marécages
 - Éléments bâtis (art L151-19 du CU)
 - Éléments végétaux (art L151-23 du CU)
 - Zone avec taille de logement minimal de 90m²
 - Secteur de Protection Renforcée des Commerces
 - Secteur de Protection Simple des Commerces
 - Îlots minéraux
 - Îlots végétaux
 - Emplacements réservés
 - Zone d'implantation Obligatoire des façades
 - Recul obligatoire des façades
 - Sentier à protéger
 - Éléments Boisés Classés

Emplacements réservés :

BOH01	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH02	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH03	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH04	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH05	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH06	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH07	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH08	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH09	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH10	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH11	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH12	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH13	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH14	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH15	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH16	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH17	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH18	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH19	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH20	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH21	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH22	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH23	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH24	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH25	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH26	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH27	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH28	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH29	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH30	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH31	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH32	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH33	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH34	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH35	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH36	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH37	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH38	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH39	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH40	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH41	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH42	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH43	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH44	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH45	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH46	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH47	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH48	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH49	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux
BOH50	Emplacement réservé - Paiement de la traversée d'agglomération de Vieux par des aménagements végétaux et minéraux

maître d'ouvrage :

PLUi-H des Terres Toulouaises

Commune de BOIS-DE-HAYE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approbation Echelle : 1/9000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du..... portant approbation du PLUi-H de la CC2T.

Le président :